

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°044/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **19 juin 2025**

Date d'affichage : **26 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 25 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Fabrice LOISEAU à Margot MERLE

Absents :

Yveline CORDIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	7
VOTANTS	:	8

OBJET : ALSH LA RUCHE : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Monsieur le Maire rappelle que les communes de La Salle les Alpes et le Monêtier les Bains ont un besoin d'accueil des enfants sur leur territoire et sollicitent la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'été 2025.

Dans le cadre du projet social intercommunal, les communes de La Salle les Alpes et du Monêtier les Bains souhaitent confier à la Communauté de Communes du Briançonnais une mission de gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement de 40 places, pour les deux communes, qui regroupe l'activité d'accueil collectif de mineurs extrascolaires des deux communes sur la période estivale.

La gestion de l'activité comprend :

- L'inscription des enfants via le portail famille ABELIUM
- Le recrutement et la gestion des ressources humaines et financières
- Les déclarations légales CAF et SDJES
- La gestion du budget
- L'écriture du projet pédagogique

Les objectifs généraux de la mission sont :

- Favoriser l'implantation d'un Accueil Collectif de Mineurs sur la commune du Monêtier les Bains, au sein de son école communale, à destination principale des familles des communes du Monêtier les Bains et de la Salle les Alpes
- Apporter une expertise de professionnels sur la gestion des Centres de loisirs
- Favoriser le développement de compétence chez l'enfant
- Favoriser l'épanouissement des publics et développer leur curiosité
- Créer du lien social

En contrepartie de l'exécution de la mission ci-dessus, les communes du Monêtier les Bains et de la Salle les Alpes contribuent financièrement à hauteur du reste à charge, déduction faite de la participation des familles et des subventions qui pourront être obtenues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de prestations de services Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur les communes de La Salle les Alpes et Le Monêtier les Bains – été 2024;

CONSIDERANT le besoin en matière d'accueil des enfants sur le territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE les termes de la convention de prestations de services pour l'accueil de loisirs sans hébergement sur les communes de La Salle les Alpes et Le Monêtier les Bains pour l'été 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET